



PERMIS DE CONSTRUIRE

BÉNÉFICIAIRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRATIVE ANCIENNE DE L'EAU 75

NATURE DE L'OPÉRATION

CHANGEMENT D'USAGE

SURFACE

A DÉMOLIR

DU

HAUTE

CO

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectifs Bassines non merci 79 & 86

## Groupama et les méga-bassines : ça assure ? Nouveaux scandales à St-Sauvant

Le 27 SEPTEMBRE 2024

**Le chantier d'une méga-bassine pourrait démarrer à tout moment sur la commune de Saint-Sauvant. Ce projet accumule les scandales : conflits d'intérêt, augmentation des prélèvements en eau et de la surface irrigable. Le tout, pour ne profiter qu'à 5 exploitations sur les dizaines que compte le territoire, aux frais du contribuable et dans un flagrant déni de démocratie.**

**En assurant les bassines et notamment celle en projet à Saint-Sauvant, Groupama se rend complice de tous ces scandales ! Le groupe assure surtout ses profits futurs, à l'encontre de l'intérêt général.**

Si nous sommes aujourd'hui à Niort, c'est pour mettre en lumière un maillon essentiel du système bassines : les assurances. En assurant la SEV14 en projet à Saint-Sauvant, Groupama se rend complice de tous les scandales qui éclaboussent ce projet.

## # 5 accapareurs d'eau vont augmenter leurs prélèvements

**Seulement 5 exploitations raccordées auront le privilège de sécuriser le développement de leur activité**, au détriment de la majorité des agriculteur.trices du territoire. Les 2/3 du volume de la bassine sont en fait destinés à deux exploitations, **quand de nombreux autres, notamment maraîcher.es, se sont vu.es refuser le raccordement [1] !**

Nouvelle injustice : en passant de 4 forages actuels à 9 points de raccordement au futur réseau de la bassine, le projet permettra ainsi *aux seuls raccordés* de multiplier leurs parcelles irrigables sur le territoire.

Contrairement à tous les autres agriculteur.trice.s du territoire, les raccordés ne seront plus soumis aux restrictions préfectorales d'irrigation liées à la sécheresse. Ils pourraient ainsi prélever en moyenne 73% de m3 supplémentaires.

La notion de « substitution » est bien une arnaque. Le tribunal administratif de Poitiers l'a confirmé, les bassines ne permettent pas la substitution des volumes estivaux par des volumes hivernaux\_[2]

**70 %  
D'ARGENT  
PUBLIC DONT  
50% PAR  
L'AGENCE  
DE L'EAU**

Leur construction entraîne en réalité une forte augmentation des prélèvements en eau. En effet, concernant la SEV 14, nous observerons **une augmentation des prélèvements annuels entre 125 000 m<sup>3</sup> et 292 162 m<sup>3</sup> (soit 2 à 4 fois la consommation annuelle en eau potable de la commune de St-Sauvant)** selon les années et les arrêtés restriction sécheresse. Or, le principe de « substitution » est la condition du financement public à 70 %, dont 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

**Il est temps de reconsidérer l'attribution de plusieurs millions d'euros d'argent public pour cette seule bassine !**

## # Péril pour l'outarde canepetière

Les alentours de la SEV14 sont un lieu de reproduction et de rassemblement post nuptial essentiels pour la population d'outardes canepetières, oiseaux de plaine protégés\_[3].



**Construire cette bassine et développer l'irrigation à proximité revient à "stériliser" la zone en terme de nidification de l'outarde et condamner à terme une espèce au bord de l'extinction** et déjà fortement impactée par la construction de la bassine de Sainte-Soline.

**Le SEV14 permet l'irrigation de nouvelles parcelles sur la zone de protection des Outardes**

■ Bassine SEV14 + nouveau réseau de distribution

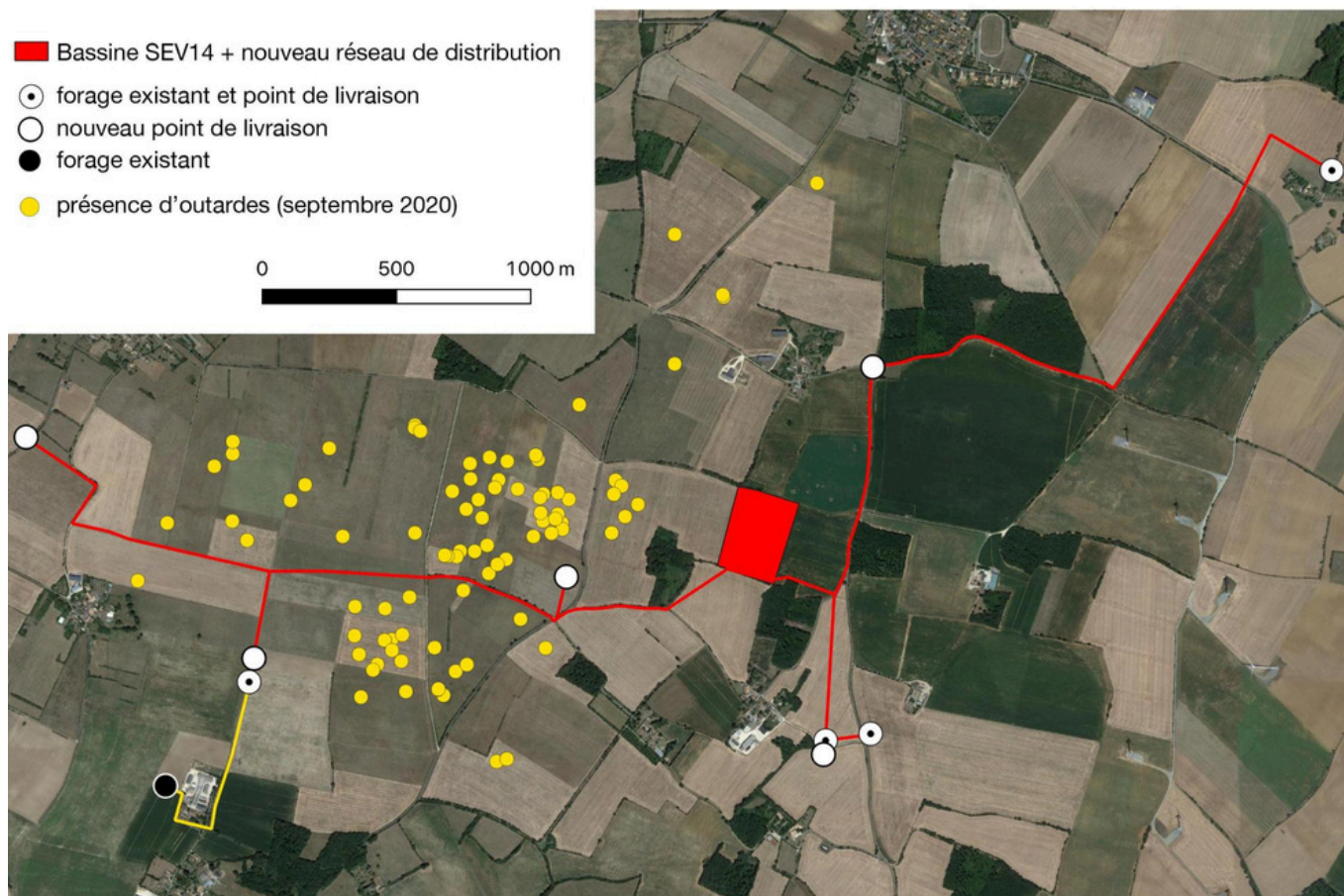
○ forage existant et point de livraison

○ nouveau point de livraison

● forage existant

● présence d'outardes (septembre 2020)


0 500 1000 m



La zone a été classée "zone naturelle" et le permis d'aménager, antécédent à ce classement, ne prend pas en compte cette réalité. **La Coop de l'eau 79 continue de passer en force, ignorant ses obligations légales de solliciter l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).**

## # Conflits d'intérêt

La 1ère adjointe au maire de Saint-Sauvant a signé un "avis du maire" favorable à cette construction alors que **son fils est le propriétaire du terrain d'implantation de la bassine et fait partie des raccordés !**

5. AVIS DU MAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	DATE 02/08/2016
OBSERVATIONS	LE MAIRE 

Il obtiendrait ainsi une plus-value importante sur la valeur de ses terres. Comme d'autres élu·es locaux des territoires bassinés [4], Mme Corbin a détourné la finalité de son mandat à des fins strictement personnelles [3].

**Groupama a encore une chance de se retirer de ces projets, pour l'intérêt général. La meilleure assurance pour l'agriculture c'est d'engager dès maintenant la restauration des milieux et le partage de l'eau, de réorienter les millions d'euros dépensés dans les bassines au profit de tou.te.s les agriculteur.trices !**

[1] <https://reporterre.net/Ces-agriculteurs-qui-payent-pour-les-megabassines-mais-n-en-profiteront-pas>

[2] <https://poitiers.tribunal-administratif.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/prelevement-d-eau-pour-l-irrigation-dans-les-bassins-versants-du-marais-poitevin-nouvelle-annulation-de-l-autorisation-pluriannuelle>

[3] <https://www.bassinesnonmerci.fr/wp-content/uploads/2024/09/Notice-VF-1.pdf>

[4] <https://www.bassinesnonmerci.fr/wp-content/uploads/2024/03/plainte-bouchery-communiqu-1.pdf>

## CONTACTS PRESSE

**BNM 86 - 07 53 42 23 06**

**BNM 79 - 07 67 12 24 97**

**collectif.bassines.non.merci@gmail.com**

**www.bassinesnonmerci.fr/saint-sauvant/**